

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOUT 2025

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 4 AOUT 2025, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29 JUILLET 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas,

ABSENT REPRESENTE : M. DUC-GONINAZ Guy par M. FRISON-ROCHE Christian

ABSENTS : Mme HORNECKER Justine
M. MENOTTO Sylvain

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MOLLIET Gisèle

Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouvert la séance du Conseil municipal.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- Bail Emphytéotique avec la SEM4V pour le bâtiment de la pharmacie : validation de l'état descriptif de division en volume
- garantie des prêts contractés par l'OPAC pour la construction des 17 logements aux Champs,
- indemnisation d'un particulier pour le préjudice subi suite à une coupe de bois,
- détermination d'un tarif pour la vente de bordures en granite

Validation de la subvention d'équilibre à verser au budget annexe Domaine skiable en 2025

Le Conseil prend connaissance du projet de délibération s'agissant de la subvention d'équilibre à verser du budget général au budget annexe Domaine skiable et valide cette dernière à l'unanimité. Il est rappelé les arguments stratégiques et financiers relatifs au fonctionnement du domaine skiable d'Arêches Beaufort (tarifs des forfaits,

montant des amortissements, retombées financières et emplois générés sur le territoire en lien avec l'existence de la station...), ces éléments ayant fait l'objet de nombreux échanges avec la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle en 2023.

Assurance : clôture du dossier d'indemnisation de la Maison simond

Le Conseil prend connaissance du projet de délibération permettant de solder le dossier d'indemnisation ouvert auprès de l'assureur GROUPAMA faisant suite au dégât des eaux survenus à la maison Simon, préalablement à sa vente à BMB Concept. Les travaux ont été intégralement réalisés et Groupama a procédé à la clôture du dossier après un dernier versement de 11 157 € qu'il convient de verser à BMB Concept. M le Maire est autorisé (à l'unanimité) à effectuer les opérations comptables correspondantes.

Décisions modificatives budgétaires (budget chauffage)

Le Conseil valide une décision modificative budgétaire d'ajustement au budget chauffage (charges à caractère général et vente de calories).

Validation de l'état descriptif de division en volume (bâtiment de la pharmacie),

Par suite de la validation du Bail Emphytéotique Administratif à intervenir avec la SEM 4V pour la réalisation d'un programme de 12 logements inclusifs et d'un logement commun afin de compléter l'offre locative sur la commune de Beaufort, il est nécessaire, en préalable à la signature de l'acte notarié, de valider l'état descriptif de division en volume du bâtiment, établi par le cabinet MESURALPES. M le Maire est autorisé à signer cet état.

Les travaux démarreront en septembre 2025 sous maîtrise d'ouvrage de la SEM 4V. S'agissant des demandes de locations, les personnes intéressées peuvent adresser dès à présent, en mairie, une demande par mail qui sera complétée par un formulaire. Cela leur permettra, le moment venu, d'être contactés pour finaliser les démarches administratives nécessaires. Il est rappelé que l'attribution de ces logements ne sera pas conditionnée aux ressources financières du locataire.

Garantie des prêts contractés par l'OPAC pour la construction des 17 logements aux Champs

Le Conseil municipal accorde (à l'unanimité) la garantie de la Commune à hauteur de 50 % des prêts contractés par l'OPAC de la Savoie pour la construction de 17 logements aux champs à Beaufort, prêts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Indemnisation d'un particulier pour préjudice subi suite à une coupe de bois

Suite à une coupe de bois (chablis) à l'amont du Crêt Gérel, il s'avère nécessaire d'indemniser le propriétaire situé à l'aval pour les pertes d'exploitations liées à la présence de souches, pour un montant (selon le barème en vigueur) de 690 €. M le Maire est autorisé (à l'unanimité) à mettre en œuvre cette indemnité.

Détermination d'un tarif pour vente de bordures en granite

Vu la disponibilité de bordures en granite et considérant la volonté de vendre ces éléments, il est décidé de fixer à 20 € le prix de vente pour chaque unité de bordure.

Avenant au marché de travaux de réfection des Ponts du Planay

Par délibération en date du 24 mars 2025, le Conseil a retenu le groupement LEGENDRE- MARTOIA pour réaliser les travaux de réhabilitation des ponts de l'Argentine et du Mirantin au montant total de 565 000 €. Par suite, des aléas géotechniques ont été rencontrés et le projet a dû être adapté au regard des rapports des géotechniciens.

Le Maître d'œuvre (SRIGC) a établi l'estimation des travaux supplémentaires qu'il est nécessaire de réaliser (27 810 €). M le Maire notifiera, via un ordre de service, ces prix provisoires permettant de poursuivre et de terminer le chantier du pont de l'Argentine dans le délai prévu (15 novembre 2025).

Demande de subvention piste forestière du Bersend

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER pour l'amélioration de la desserte forestière du canton du Bersend dont le coût s'élève à 266 103 Euros HT. Ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au Fonds Européen d'Aide au Développement Rural (FEADER) au taux maximal de 80% sur l'assiette des dépenses éligibles (autofinancement de 148 783,45 € HT).

Il est précisé que les accords des propriétaires ont été obtenus et que cette piste endommagée suite à l'activation du glissement des lles présente un intérêt forestier (en priorité) touristique, mais également sécuritaire (lutte contre l'incendie et voie de délestage en lieu et place de la VC du col du pré).

M le Maire souhaite évoquer le souhait d'administrés trouvant légitime de pouvoir circuler sur ces pistes qui ont été financées par les contribuables locaux.

Correction erreur matérielle délibération Taxe de séjour (hébergements non classés)

Le conseil valide la délibération corrigée de l'erreur matérielle relative au taux de taxe de séjour applicable pour les logements non classés (5% pour la part communale auxquels se rajoute la part départementale).

Création de postes service administratif (remplacement d'agents en disponibilité et en retraite)

Le Conseil valide la création de 2 postes au sein du service administratif :

- Un poste d'adjoint administratif en remplacement d'un agent ayant sollicité une disponibilité pour convenance personnelle au service accueil, élections, état civil,
- Un poste de responsable administratif (attaché territorial) en charge des ressources humaines, des marchés publics et du suivi des procédures, dans la perspective de remplacer, en 2026, Mme Marielle CHAUCHAIX qui fera valoir ses droits à retraite.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de plusieurs biens immobiliers.

Achat d'une parcelle au Planay (sous le Bois)

Après avoir pris connaissance des modalités d'acquisition d'une parcelle de terrain (secteur sous le Bois) à Arêches, à l'indivision BLANC GONNET (parcelle section J n° 651 d'une superficie de 1 105 m²), et au regard de l'intérêt de cette acquisition, M Le maire est autorisé à signer l'acte au prix de 0,30 € le m², soit un prix total de 331,50 €, les frais afférents étant à la charge de l'acquéreur.

Validation du Périmètre de Délimitation des Abords de la maison forte (Beaufort)

Le conseil prend connaissance du périmètre de délimitation des abords de la maison forte, dite maison Blanc, située à côté de l'église de Beaufort, maison forte inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 25 janvier 2022. Ce périmètre, proposé par l'Architecte des Bâtiments de France, est réduit par rapport du périmètre de protection qui devrait être de 500 Mètres : il tient compte de la cohérence de l'ensemble et est plus adapté au contexte communal.

Cette validation du périmètre, au sein duquel les autorisations d'urbanisme seront soumises à l'avis de l'architecte des bâtiments de France et auront une durée d'instruction prolongée de 1 mois, sera suivie d'une enquête publique à l'automne 2025.

Validation du programme de coupes en forêt communale pour 2026

Le Conseil prend connaissance des propositions de l'ONF s'agissant de l'état d'assiette pour 2026 des coupes en forêt communale et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Convention avec Arlysère pour les Containers semi enterrés

Le Conseil valide la convention à intervenir avec Arlysère et la société de construction du programme immobilier des Champs à beaufort, permettant ainsi de compléter par la mise en place d'un container aérien le stockage des déchets dans ce secteur.

La réflexion sur la gestion des circulations et du stationnement entre le Centre de secours et l'espace occupé par les 34 logements des Champs, est en cours et fera l'objet de propositions à l'automne 2025.

Habitat et Logement : gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux – approbation du projet de convention

Ce dossier sera délibéré lors du prochain Conseil après que le élus aient pris connaissance de la convention en intégralité.

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- révision allégée du PLU : le dossier est finalisé et l'approbation est prévue en février 2026 au plus tard. Un courrier sera adressé aux différents demandeurs pour les en informer,
- la via ferrata du Roc du vent peut être réouverte suite au rapport favorable de l'organisme de contrôle. La via avait été fermée pour un risque de chute de blocs. Une mission géotechnique devra être réalisé en 2026.
- rénovation du bâtiment de l'Office de Tourisme d'Arêches : une consultation pour une maîtrise d'œuvre est en cours, la priorité étant mise sur la rénovation thermique et l'accessibilité,
- L'office de Tourisme a obtenu le renouvellement de son classement en catégorie 1 ; il reste à solliciter le classement en « destination d'excellence »,
- Mme Vanina NICOLI, Préfète de la Savoie, sera en visite à Beaufort mardi 5 août pour constater la réalisation des travaux du chalet d'alpage de Rognoux et échanger sur le sujet de l'intérêt de l'usage des bois scolytés en construction.

-bilan de la saison d'été et des animations : la fréquentation en juillet est satisfaisante avec un pic grâce à l'Etape du Tour et au tour de France, témoignant d'une belle dynamique autour du vélo. Les réservations pour septembre sont intéressantes avec des week end attractifs. Les réservations sont très liées aux diverses animations sur le territoire (reste à venir en août le Carroussel des cimes, la fête d'Arêches, la TDS)

Il conviendra de s'interroger à nouveau au sujet des panneaux commerciaux qui fleurissent sur la commune.

M Nicolas BLANC, président de l'OT, fait part de sa satisfaction s'agissant des communications réalisées en lien avec la profession agricole sur les sujets des chiens de protection des troupeaux et de la Dermatose Nodulaire Contagieuse.

-fleurissement : l'obtention du label 3 fleurs oblige la commune à organiser un concours des maisons fleuries. En 2025, 34 candidats ont été inscrits et 26 seront primés,

Le Jury départemental sera de passage à Beaufort jeudi 7 août et analysera 7 propositions dont 2 de bâtiment public (l'Office de Tourisme d'Arêches et le jardin de la maison du docteur Avocat)

Le jury pour le renouvellement de la 3eme fleur sera de passage à Beaufort le 17 septembre: le dossier est en cours de préparation (en lien avec le label Flocon vert)

-les consultations pour les marchés de renouvellement de la chaufferie bois, l'extension du réseau de chauffage collectif et les navettes desservant la station (Ski bus) sont en ligne,

-garderie de la clé des Cimes : le recrutement de la directrice remplaçante de Mme Malika BOULEGHEB pour une durée de 11 mois à compter de septembre 2025 a été réalisé, la fréquentation de la structure pour l'été 2025 est satisfaisante,

Comptes-rendus des Commissions

Culture

Concerts de l'été à l'église de Beaufort (Piano forté et l'orphéon)

Spectacles Art des sentiers / Carroussel des cimes sur le secteur du plan de la lai

Espace muséal de la Cayère : réunions à suivre avec l'Office de Tourisme au sujet des modalités de fonctionnement ; les travaux se poursuivent (charpente en cours)

Arbre issu du chemin des dames (chèvre feuille) à installer à côté du monument aux morts de Beaufort (avec explications)

SEMAB chiffre d'affaires été en augmentation, travaux à suivre mi-septembre pour le lâcher sous poulie du TK du Cuvy, réflexion en cours sur l'aménagement et le développement du domaine skiable

Agriculture/Forêt

- Point de situation au sujet de la Dermatose Nodulaire Contagieuse,
- Foret : 4 300 m3 de chablis ont pu être exploités avant la période touristique grâce à des entreprises réactives
- merci à Francis MONOD pour son initiative et son travail (avec accord de la commune) en faveur de la réhabilitation de sentiers sur le secteur le Planay

Le Maire



LES PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AURONT LIEU LES

Lundi 15 septembre 2025

Lundi 20 octobre 2025

Lundi 24 novembre 2025

Lundi 15 décembre 2025

Lundi 19 janvier 2026

Lundi 23 février 2026